



Résiliation infra annuelle contrats de prévoyance

Par Papyjj

Bonjour,

Quelle valeur accorder aux avis de la CCSF et notamment l'avis du 29 avril 2022, le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a approuvé un accord portant sur la résiliation des contrats d'assurance et le délai de renonciation des assurances affinitaires et applicable à partir de juillet 2023.

Les sociétés d'assurance sont elles tenues de mettre en ?uvre ses recommandations ? Ou peuvent elles continuer sur des résiliations à terme?

Par avance Merci